inafon
depuis 1972

Formalités

INFORMATIONS

CODE PRODUIT
FPP168A

PUBLIC CONCERNÉ
Notaires, Notaires, Juristes, collaborateurs rédacteurs et formalistes et toute personne amenée à rédiger des demandes de renseignements hypothécaires au sein des études notariales.

NIVEAU
Pratique courante

DURÉE
0.43 jour(s) (3,0 heures)

PRÉREQUIS
Aucun pré-requis exigé, mais des connaissances en formalités peuvent vous aider à suivre plus aisément la formation. Un quiz de positionnement vous est proposé.
La formation n'abordera pas les exemples FIDUCIAL ou FICHORGA.
Le formateur n'ayant pas d'exemples transmis par des stagiaires utilisant ces logiciels, mais les principes de base de la délivrance, sont identiques, quel que soit le logiciel de rédaction d'acte choisi par les études notariales.
Rappel des nouvelles règles de la délivrance.
Des cas illustrant la théorie seront abordés et permettront une mise en pratique des notions traitées durant la formation.

MODALITÉS D'EXÉCUTION
Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Type de formation : Intra, inter, commandé
L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES
En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public
En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT
Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)
Évaluation à chaud à l'issue de la formation :
- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION
Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Les nouvelles règles de la délivrance des renseignements: la demande, la lecture et l'analyse des renseignements hypothécaires (ANF) - Les essentiels

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :
- Apprendre à faire une demande adaptée au dossier (réelle, personnelle, réelle personnalisée)
- Connaître les paramètres nécessaires à indiquer pour la sécurité juridique du dossier
- Apprendre à analyser les réponses délivrées.

CONTENU

Les périodes de délivrance
La base ANF-STOCK
- Les fiches personnelles - Lecture et analyse
- Les fiches immeubles - Lecture et analyse
- Les fiches parcellaires - Lecture et analyse

La base ANF-FLUX
- Le relevé des formalités publiées
- Le relevé des formalités reportées qui ont fusionné le 3 juin 2025 pour devenir :
  - Le relevé des formalités
  - Le certificat de dépôt

Les trois types de demandes
- Réelles
- Personnelles
- Réelles-personnelles

Les changements de consistance des immeubles
Les changements de désignation des immeubles
Les traitements spécifiques aux copropriétés: sécuriser vos dossiers et traitement des assises
Les règles de la délivrance pour les demandes réelles
- Avantages et inconvénients

Les règles de la délivrance pour les demandes personnelles
- La pré identification des personnes physiques et morales
- Avantages et inconvénients

Les règles de la délivrance pour les demandes réelles-personnelles
- Avantages et inconvénients

Le traitement spécifique des demandes réelles-personnelles depuis juillet 2024
- Distinction de traitement entre les demandes portant uniquement sur des immeubles de type « parcelles » et celles portant sur des immeubles de type « lots de copropriété ou volumes »
- Ou pour les demandes portant à la fois sur des immeubles de type « parcelles » et sur des immeubles de type « lots de copropriété ou volumes ».

L'amélioration ergonomique de votre état-réponse depuis le 3 juin 2025
- Visuel plus agréable et fonctionnel
- Restitution optimisée des informations
- Utilisation de codes de couleurs (des couleurs distinctes pour différencier et opérer le classement des formalités du flux)
- Usage de liens hypertextes
- Emploi de pictogrammes

Votre réponse ANF se compose désormais de cinq parties restituées dans un ordre précis.

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636